



## Traité Békhорот

### Michna 7 - Chapitre 2

שְׁתֵּי רְחִלּוֹת שְׁלֵא בְּכָרוֹ,  
וַיִּלְדּוּ שְׁנֵי זְכָרִים,  
נוֹתֵן שְׁנֵיהֶם לְכֹהֵן.  
זְכָר וּבְקָרָה,  
הַזְּכָר לְכֹהֵן.  
שְׁנֵי זְכָרִים וּבְקָרָה,  
אֶחָד לוֹ וְאֶחָד לְכֹהֵן.  
רַבִּי טַרְפוֹן אוֹמֵר:  
הַכֹּהֵן בּוֹרֵר לוֹ אֶת הַיְפֹּה;  
רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר:  
מִשְׁמָנִים בִּינֵיהֶן,  
וְהַשְּׁנֵי יִרְעָה עַד שִׁסְתַּאב.  
וְחַיִּב בְּמַתָּנוֹת;  
רַבִּי יוֹסִי פּוֹטֵר.  
מִת אֶחָד מֵהֶן,  
רַבִּי טַרְפוֹן אוֹמֵר:  
יִחַלְקוּ;  
רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר:  
הַמוֹצִיא מִחֲבֵרוֹ עָלָיו הַרְאִיָּה.  
שְׁתֵּי גְקֻבוֹת וְזָכָר,  
אוֹ שְׁנֵי זְכָרִים וְשְׁתֵּי גְקֻבוֹת,  
אֵין כָּאֵן לְכֹהֵן כְּלוּם:

Si ses deux brebis n'ont pas[mis bas auparavant]et qu'elles ont donné naissance à deux mâles, ils seront tous les deux[donnés]au Kohen,[car chacun est le premier-né de sa mère. Si l'une donne naissance à]un mâle et[l'autre



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



à]une femelle, le mâle[est donné]au Kohen,[car il est le premier-né de sa mère. S'ils ont donné naissance à]deux mâles et à une femelle,[il gardera un des mâles]et en[donnera un]au Kohen. Rabbi Tarfon dit : Le Kohen choisit le meilleur[des deux]. Rabbi Akiva dit : Ils évaluent[la valeur des agneaux]entre eux,[et le Kohen prend le plus maigre des deux]. Et le deuxième[agneau doit]paître jusqu'à ce qu'il présente des défauts,[après quoi le propriétaire peut l'abattre et le manger]. Et[lorsque le propriétaire abat l'animal], il est obligé de[se faire retirer]les dons[dus au Kohen, c'est-à-dire la patte antérieure, la mâchoire et l'estomac]. Rabbi Yossé le considère exempté[de donner les cadeaux]. Si l'un des[deux nés ensemble]décède, Rabbi Tarfon dit :[Le Kohen et le propriétaire]se partagent[la valeur de l'agneau restant]. Rabbi Akiva dit :[Puisqu'il y a une incertitude à qui il appartient, il reste en possession du propriétaire], car la charge de la preuve repose sur le demandeur. [Si elles ont donné naissance à]deux femelles et un mâle ou à deux mâles et deux femelles, le Kohen n'a rien ici,[car peut-être les deux brebis ont d'abord donné naissance à des femelles].



## Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)